MH-249b-quelle autre économie-2016

**Quelle autre économie ?**

Pour cheminer vers une civilisation de convivialité, l’économie qui s’impose actuellement à nous n’est pas adaptée. Quelle autre économie pourrait convenir ?

 C’est cette question que je propose ici au débat en nous tenant aux éléments essentiels.

Le point de différenciation centrale pour définir une autre économie, c’est la volonté d’en finir avec « le primat de l’économique ». Ce primat constitue, selon Emmanuel Mounier[[1]](#footnote-1), « un désordre historique dont il faut sortir ». Lors du colloque convivialiste d’octobre 2015 à Rennes, sous forme de boutade, Alain Caillé affirmait « là où l’économie prime, la société déprime » on peut ajouter et la nature aussi. L’économie n’aurait jamais dû cesser d’être ce qu’elle doit être, un simple outil au service de la société. La logique de fonctionnement de cet outil doit assurer que l’économie reste bien au service de la société, mais cela n’a pas été le cas. Il faut donc concevoir une autre économie qui soit non seulement un outil au service de la société – ce qu’on va examiner dans un premier point- mais aussi un outil qui soit doté d’un mode d’emploi, d’un logiciel adapté à ce service - nous y viendrons dans un deuxième point.

**1- Une économie mise au service de la société**

Une économie au service de la société doit répondre aux attentes de la société et permettre à celle-ci de poursuivre ses finalités.

**Répondre aux attentes de la société**

La société attend de l’économie que soient organisées certaines activités, pour disposer de certains biens et services à répartir et à élaborer grâce à des technologies à imaginer et à mettre en œuvre.

Une autre économie doit répondre aux besoins et aux désirs légitimes du peuple qui forme société. Mais nos désirs sont illimités et les moyens de les satisfaire sont d’une infinie variété. Comment assurer la légitimation des besoins, comment choisir entre les besoins des uns et des autres, comment choisir les technologies à créer et à employer, les biens, les services à produire ? C’est une question très complexe.

On ne peut se contenter d’affirmer : l’économie doit répondre aux besoins, comme si ces besoins étaient des données objectives préexistant à l’activité économique. Le besoin de se nourrir est bien universel, mais le besoin d’une galette bretonne ou d’un mac-burger ou encore d’une barre de vitamines ne sont pas des données. Il ne suffit pas pour définir une autre économie d’affirmer qu’elle est celle où les entreprises répondent aux besoins de la société. Parce que ce qui apparait, à un certain moment, comme étant les besoins de la société, ce sont les besoins qui ont été construits par l’économie, par les marchés, par la violence de la monnaie, par les rapports de force. Par la puissance de marché des firmes géantes, par le pouvoir d’achat des plus fortunés, par le pouvoir de manipulation de la propagande publicitaire, par le pouvoir de corruption des lobbys.

Pour faire des choix d’activités, de technologies, de biens et service en échappant à cela, une autre économie doit réduire sa ***« dépendance vis-à-vis des marchés* [[2]](#footnote-2)» et vis-à-vis de la monnaie**. Cette relative indépendance doit permettre de ***« moraliser l’économie*** [[3]](#footnote-3)», c’est-à-dire de se référer, pour faire des choix, à une éthique partagée. Qu’est ce qui compte pour nous, pour la société ? Quelles sont nos priorités, les priorités de la société ?

Et une société démocratique répond à ces questions après un débat informé au sein de son peuple. Agriculture chimique ou biologique ? Agriculture industrielle ou paysanne ? Comment répartir le temps libre et le temps consacré à l’économie ? En ville, priorité à l’automobile individuelle ou au transport collectif et au vélo ? Energie nucléaire ou non ? Ce qui sera en toile de fond de tous ces débats, ce seront les finalités de la société, son projet.

**Servir les finalités de la société**

L’économie actuelle impose à la société ce que « disent » et comptent les marchés. C’est-à-dire qu’elle met les peuples au service de ce que comptent les marchés et la monnaie et qui, en s’ajoutant, forme le Produit Intérieur Brut, le PIB. Un PIB mesuré en monnaie et dont on fait espérer au peuple, la croissance, pour qu’il y ait plus de monnaie pour tous.

Une autre économie, en revanche est un outil au service de la société. Pour servir la société, elle organise des activités, elle crée et emploie des technologies, elle produit et répartit des biens et des services, qui contribuent aux finalités de la société, dont la quintessence est la réalisation du bien commun.

Qu’est-ce que **ce bien commun - au singulier** ? Je reprends la définition de François Flahault[[4]](#footnote-4) « *le bien commun est l’ensemble de ce qui soutient la co-existence et par là, l’être même des personnes ».* L’autre économie est un outil qui permet «  *[…] d’entretenir, de soutenir et d’améliorer ce qui constitue notre monde commun »*. C’est en cela qu’une autre économie est au service des finalités de la société et elle nous fait travailler ensemble au bien commun.

Pour travailler à ce bien commun – au singulier-, « **les biens communs -au pluriel**- ont une place essentielle. Ces biens communs [[5]](#footnote-5) sont, pour certains, *fournis par la nature*, comme le soleil qui nous éclaire, l’eau douce et l’air…D’autres sont *fournis par nos cultures* comme nos relations interindividuelles, les sourires, la civilité, l’affection que nous échangeons… et sont inépuisables ! D’autres encore sont *confectionnés par des activités de la société*, comme l’éclairage public quand le soleil est couché, l’adduction et la distribution d’eau pour ceux qui ne sont pas au bord de la rivière, mais aussi le droit comme le code de la route, les services publics d’éducation, de santé…

Ces biens communs, à produire pour certains, sont à partager. Pour certains biens communs, l’accès est possible pour un usage de chacun sans que cela limite l’usage que peuvent en avoir les autres. Pour d’autres biens communs, il faut non seulement les produire mais aussi les entretenir et en répartir l’usage pour éviter leur épuisement. L’eau douce est maintenant un bien commun de ce type. Tant qu’il n’y avait pas de problème d’accès – qu’ils soient fournis par la nature, par la culture ou par la société- les biens communs étaient devenus presqu’invisibles, et l’économie usuelle ne s’occupait que de biens marchands à usage privatif.

Il faut redonner leur visibilité aux biens communs, leur accorder toute l’importance qu’ils ont, les préserver, les entretenir car ils sont indispensables au bien commun – au singulier- ce par quoi nous existons. Si on n’y prend garde, ces biens communs s’étiolent, deviennent marchands et privatifs. C’est ce qui est en cours avec la dégradation de la nature, la détérioration des conditions de vie, la montée des inégalités au sein et entre les pays, l’accaparement démesuré de biens et services par une oligarchie, l’extension sans limite de la marchandisation.

La société ne peut accepter que son économie organise ce désastre écologique et social. Elle doit lutter pour préserver la Nature et des jalons ont été posés lors de la COP 21 en 2015 à Paris. Elle doit chercher un remède aux inégalités excessives. De nombreuses tentatives sont conduites pour assurer dans un cadre national, un revenu de base à chaque citoyen, d’autres initiatives y envisagent de plafonner les très hautes rémunérations. Il n’y a pas encore de propositions concrètes et plausibles pour réduire les grandes inégalités qui sévissent entre les pays. Les programmes lancés et les objectifs annoncés depuis plus d’un demi-siècle par l’ONU n’ont pas abouti[[6]](#footnote-6).

Il faut veiller à ce que *l’autre* économie soit bien un outil adapté au service de la société. C’est-à-dire que les activités organisées fournissent, entretiennent, améliorent les biens communs et contribuent ainsi à la finalité ultime de la société qui est la réalisation du bien commun. Cela signifie que le mode d’emploi, le fonctionnement de l’économie doit être différent de celui qui sert à l’économie actuelle.

**2- Un fonctionnement économique, adapté au service de la société**

Le logiciel économique actuel tend à réguler toutes nos relations sociales. Il s’appuie sur la compétition de tous contre tous, pour l’efficacité la plus grande sur des marchés libres et mondialisés, amenant accumulation et croissance. Il promet, à chaque individu contributeur, un gain monétaire toujours plus important ; ceci dans un monde où les pays sont réduits à être des économies en lutte, supposée loyale, pour la suprématie technologique, productive, et où ces pays-économies se disputent les bonnes grâces des entreprises géantes et des marchés financiers. Ceci est souvent résumé par la formule, c’est le règne du Marché[[7]](#footnote-7).

Il faut mettre en opération un logiciel différent capable de faire fonctionner une économie, qui est autre et qui lui permette d’être et de rester au service de la société. Sans pouvoir débattre ici d’une proposition compléte on peut discuter de l’avantage de la mise en œuvre de deux principes.

**Un logiciel fondé sur le principe de solidarité ouverte**

La solidarité est le seul principe concret d’organisation des activités qui soit en phase avec les principes fondamentaux du convivialisme. Il est aussi celui qui forme, selon Alain Supiot, « le principal obstacle auquel se heurte le Marché pour s’imposer totalement[[8]](#footnote-8) ».  Il subsiste en dépit de l’expansion du règne des marchés, grâce à la résistance des traditions coopérativistes, mutualistes, associationistes. Celles-ci montrent une voie à suivre pour peu qu’on étende « la portée de leur solidarité au-delà des groupes particuliers » (Coraggio, 2007[[9]](#footnote-9)). C’est aussi ce principe de solidarité qui anime les expérimentations plus récentes et toujours plus nombreuses de l’économie sociale et solidaire. Pour peu, ici encore, qu’on évite les dangers d’une solidarité fermée, limitée à un groupe déterminé, ce qui mène au communautarisme ou au corporatisme. L’outil adapté fonctionne sur le principe d’une solidarité ouverte à l’ensemble de la société, comme communauté politique.

Les expérimentations passées et présentes sont immergées dans l’économie actuelle – économie par conséquent plurielle – mais dont les principales évolutions sont pilotées par un autre logiciel, lié au Marché. Par suite, elles peinent à préserver les bases de leurs propres règles de fonctionnement et ne peuvent inverser le cours global des évolutions.

Il faut bien sûr les soutenir dans leur résistance qui est résistance de la société civile (Laville[[10]](#footnote-10) 2005). Il faut promouvoir partout ce principe de solidarité ouverte pour faire fonctionner de manière adaptée l’autre économie, l’économie que nous souhaitons. Au sein de cette autre économie, les potentialités de ces expérimentations pourront s’épanouir pleinement.

Le principe de solidarité est bien le principe concret d’organisation des activités pour une autre économie, une économie au service de la société. Mais c’est un outil, ce sont des outils, ils ne peuvent servir au mieux la société sans qu’on définisse les contours des domaines où ils guideront les modalités de fonctionnement des activités.

**Un outil soumis au principe de subsidiarité forte**

Le principe de subsidiarité est un principe dont l’application limite, régule, la taille des outils, des entreprises, des institutions, des économies, des communautés politiques, des sociétés…

Je rapproche ici un principe qui a été conçu au cours du processus de la construction européenne et la position d’Ivan Illich[[11]](#footnote-11) qui considère que « l’outil quand il devient trop grand, au lieu de servir l’homme, il l’asservit » et cet outil cesse d’être convivial.

Illich appliquait cela aux institutions et aux entreprises dont la taille allait grandissant. Au milieu du 20ème siècle on discutait encore de la taille technico-économique optimale d’une entreprise, depuis les entreprises n’ont pas cessé de devenir toujours plus grandes comme jamais elles n’ont été. Ainsi, la firme Monsanto vient d’être rachetée par Bayer, tandis que Dow Chemical veut fusionner avec Dupont ; à elles quatre, ces firmes, devenues deux, contrôlent et pilotent 75% du marché agrochimique mondial. Ces concentrations répondent à une pure logique de profits et de marchés. Une autre économie ne peut s’accommoder de tels géants qui exercent un pouvoir exorbitant sur le fonctionnement de la société, une violence économique insupportable.

Il faut appliquer à l’organisation des activités le principe de subsidiarité selon lequel « on traite à un niveau supérieur uniquement des questions qui ne peuvent être réglées correctement pour le bien commun de tous, à un niveau inférieur ». Par conséquent une organisation telle qu’une entreprise ne doit mettre en œuvre une production de biens et services à une échelle plus grande qu’en considération de ce que cela sert mieux la société et la poursuite du bien commun. Le critère d’une plus grande efficacité/rentabilité ne peut être décisif.

Ce principe de subsidiarité doit s’appliquer également aux institutions, aux communautés politiques. La taille des communautés politiques nationales est le résultat d’une histoire longue et conflictuelle de l’humanité. Les convivialistes sont des humanistes qui saluent l’avènement de la mondialité et souhaitent que chacun se sente « citoyen du monde ». Pour autant, organiser une société selon les principes convivialistes, immédiatement à l’échelon de la Planète, n’est pas envisageable sans étapes intermédiaires. Entre l’individu, la famille, le quartier et l’humanité, l’organisation de sociétés guidées par les principes convivialistes passe par la mise en place de communautés politiques de taille adaptée selon le principe de subsidiarité forte. C’est d’abord au niveau de son quartier, de son village que l’on peut pleinement vivre en citoyen, convivialement.

Pour les activités économiques, cela veut dire une taille adaptée des entreprises, une reterritorialisation des activités au lieu de leur dispersion sous raison d’efficacité/rentabilité. La priorité doit être donnée autant que possible à la production locale pour les besoins locaux. Ceci correspond à des circuits courts alors qu’une grande part du commerce lointain n’a d’autres raisons d’être que la logique du profit. Pour les biens alimentaires cela se combine avec l’organisation de la souveraineté alimentaire des communautés politiques.

Les deux principes de subsidiarité et de solidarité doivent être articulés par des communautés et des entreprises ouvertes pour bénéficier et vivre réciproquement de leurs interrelations horizontales auxquelles elles doivent adjoindre juste le nécessaire de verticalité, pour assurer par élévation successive des niveaux, une mondialité conviviale, pacifiée.

Marc Humbert

Paramé 25 juillet, 2016.

Révision du texte qui a servi de base à la communication orale faite le 26 juin 2016 lors des journées convivialistes « *Convivialisme now ou Apocalypse to-morrow* », organisées au Théâtre de la Tempête (La cartoucherie de Vincennes) par Alain Caillé et Dany-Robert Dufour.

1. Emmanuel Mounier (1949) *Le Personnalisme*, Paris, PUF. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir par exemple, Bernard Perret (2015), *Au-delà du marché – les nouvelles voies de la démarchandisation,* Paris, Les petits matins et Institut Veblen. [↑](#footnote-ref-2)
3. L’importance de la dimension morale est soulignée p. 23, dans Alain Caillé et les convivialistes (2016), *Eléments de politique convivialiste*, Paris, Le Bord de l’eau. [↑](#footnote-ref-3)
4. François Flahault (2016) encadré p. 26 dans Caillé et les convivialistes ; voir également François Flahault (2011), *Où est passé le bien commun? ,* Paris, Mille et une nuits. [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir Benjamin Coriat (sous la direction de) (2015), *Le retour des communs,* Paris, Les liens qui libèrent. Cette perspective a été remise à l’honneur par Elinor Ostrom (1990), Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action, Cambridge University Press ; à la suite du prix qui lui fut décerné par la Banque de Stockholm en mémoire d’Alfred Nobel en 2009, ce texte fut traduit et publié en français en 2010, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles,* Bruxelles, De Boeck*.* [↑](#footnote-ref-5)
6. Les objectifs dits du millénaire pour le développement (OMD), modestes, qui avaient été lancés pour quinze ans en 2000, n’ont pas été atteints en 2015 (voir Sciences et Avenir, <http://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/developpement-durable/20150924.OBS6470/8-objectifs-du-millenaire-pour-le-developpement-on-peut-faire-mieux.html>) ; l’ONU a relancé une nouvelle campagne de mobilisation avec des objectifs de développement durable (ODD) pour 2030. On se souvient que la première décennie du développement avait été lancée par l’AG de l’ONU en 1961 et renouvelée tous les dix ans pour faute d’inachèvement de l’objectif. [↑](#footnote-ref-6)
7. Dany Robert Dufour (2007), *Le divin marché*, Paris, Denoël. [↑](#footnote-ref-7)
8. Alain Supiot (dir) 2015, *La Solidarité – Enquête sur un principe juridique,* Paris, Odile Jacob. [↑](#footnote-ref-8)
9. José-Luis Coraggio (2007) « Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ? » Revue Tiers Monde, vol. XLVIII, n°190, pp. 401-416. [↑](#footnote-ref-9)
10. Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani (dir) (2005) *Dictionnaire de l’autre économie,* Paris, Desclée de Brower. [↑](#footnote-ref-10)
11. Ivan Illich (1973) *De la convivialité*, Paris Le Seuil. La version anglaise de l’ouvrage était intitulée : *Tools for conviviality*: Des outils pour la convivialité. [↑](#footnote-ref-11)